

FORMULAIRE DE DECLARATION

Taxe communale indirecte sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits ou d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite - Exercices 2026 à 2031 inclus

Conformément à notre règlement taxe en vigueur, nous vous rappelons que la déclaration est préalable à toute distribution.

Nom du folder :

Date(s) de distribution :

Semaine(s) :

Nombre d'exemplaires :

Poids : exemplaires à 0,0178€ (de 0 à 10gr)

..... exemplaires à 0,0463€ (au-delà de 10 jusqu'à 40 gr)

..... exemplaires à 0,0694€ (au-delà de 40 jusqu'à 225 gr)

..... exemplaires à 0,1250€ (au-delà de 225 gr)

..... exemplaires (presse régionale gratuite) taxable à 0,01€ l'exemplaire

(Ecrit de presse régionale gratuite : l'écrit distribué gratuitement selon une périodicité régulière d'un minimum de 12 fois l'an, contenant, outre de la publicité, du texte rédactionnel d'informations liées à l'actualité récente, adaptée à la zone de distribution, mais essentiellement locales et/ou communales et comportant à la fois au moins 5 des six informations d'intérêt général suivantes, d'actualité et non périmées, adaptées à la zone de distribution et, en tout cas essentiellement communales :

- Les rôles de garde (médecins, pharmaciens, vétérinaires...),
- Les agendas culturels reprenant les principales manifestations de la commune et de sa région, de ses A.S.B.L. culturelles, sportives, caritatives,
- Les « petites annonces » de particuliers,
- Une rubrique d'offres d'emplois et de formation,
- Les annonces notariales,
- Des informations relatives à l'application de Lois, décrets ou règlements généraux qu'ils soient régionaux, fédéraux ou locaux des annonces d'utilité publique ainsi que des publications officielles ou d'intérêt public telles que : enquêtes publiques, autres publications ordonnées par les cours et tribunaux,

Le contenu "publicitaire" présent dans l'écrit de presse régionale gratuite doit être multi-enseignes.

Le contenu rédactionnel original dans l'écrit de la presse régionale gratuite doit être protégé par les droits d'auteurs.

L'écrit de la presse régionale gratuite doit obligatoirement reprendre la mention de l'éditeur responsable et le contact de la rédaction ("ours").)

Tous les documents fiscaux sont à adresser à (Nom + Qualité + Adresse complète) :

.....

Fait à, le/...../.....

Signature

Ce formulaire est à renvoyer, dûment complété et signé, à l'Administration communale de Houyet
 → Service des taxes, Rue Saint-Roch n°15 – 5560 HOUYET
 ou par mail à l'adresse : taxes@houyet.be